

Concours de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges (27630), Haute Normandie

Règlement

Mis à jour le 27 octobre 2014, sous réserve de modifications ultérieures qui peuvent se porter sur la liste des prix et les modalités d'accueil d'artistes inscrits (programme de repas éventuels, animations etc.)

Article : 1 – Objet

L'Association « Festival Cultures Croisées » en partenariat avec la Mairie de Fourges et le Pays du Vexin Normand ainsi que le restaurant Le Moulin de Fourges, le groupe « Les Escalles », Le Géant des Beaux-Arts et Transport Val de Seine (TVS) et avec le soutien de la CAPE et de la Communauté de Commune Epte-Vexin-Seine organise **le 3-ème Concours International de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges.**

La taille minimale de peinture imposée est de 1 m carré ou plus grand. Toutes les techniques sont admises : huile, acrylique, pastel, aquarelle.

Ce Concours se déroulera sur la commune de Fourges.

comme toujours sur le troisième week-end du mois de juin :

le vendredi 19 (14h-18h), le samedi 20(14h-18) et le dimanche 21 juin 2015 (10h-15h) -

Article : 2 –Artistes concernés

Ce concours est ouvert sur inscription à trois catégories d'artistes : « Artiste professionnel » (*cette catégorie oblige les concurrents à présenter leur numéro siret et/ou l'inscription à la Maison des Artistes*), « Artiste amateur » et « Jeune artiste » âgé au jour du Concours de 16 à 26 ans.

Le choix de catégorie est obligatoire au moment de l'inscription.

Les prix nominatifs des partenaires et les prix dans les catégories « techniques » comme « Pastel » et « Aquarelle » seront accessibles à tous sans prise en compte de catégorie « pro » ou « amateur ».

Article : 3 – Frais d'inscription

La participation aux frais généraux se monte pour 2015 à 25€.

(pour le paiement par carte de crédit cette somme est majorée de 5% pour le traitement du site Paypal, ce mode n'est pas possible sur le lieu du concours)

Cela inclut les frais de dossier, le repas du samedi- midi, la carte de 6 cafés offerts sur 3 jours et l'accès aux prix préférentiels de repas chez nos prestataires, ainsi qu'à l'édition spéciale de la brochure du Concours.

Les inscriptions sont possibles à partir de 5 novembre et en théorie jusqu'au dernier jour du concours.

Toutefois, le nombre maximal de participants étant fixé à 100 artistes, les inscriptions reçues après cette limite seront retournées aux expéditeurs. De plus les personnes s'inscrivant les derniers jours sont prévenues qu'elles ne pourront pas bénéficier de l'ensemble des services prévus (repas, toiles etc.).

Article 4. Matériel et Supports

L'organisation ne fournit aucun matériel sauf les toiles aux 20 premiers inscrits. Aux artistes régulièrement inscrits avant le **1 mai**, une toile peut être fournie moyennant la participation de 25€/ toile (mentionnez sur le bulletin d'inscription et de réservation les dimensions désirées : 1x1m ou 50 Figures = 116X89cm *premier format français correspondant à plus d'1mètre carré*)

L'Artiste souhaitant que la toile lui soit fournie, doit obligatoirement fournir un chèque séparé pour cette réservation, l'association renverra les chèques correspondant à la réservation pour la toile aux 20 premiers artistes inscrits .

Après le 1 mai les inscriptions resteront toujours possible, mais les participants doivent obligatoirement apporter eux-mêmes leurs supports.

Autre matériel :

Un certain nombre de chevalets d'atelier ou trépieds peut être emprunté à l'association.

(en versant une caution de 50 euros par chèque restituée au retour du chevalet)

Certains consommables seront vendus sur place pour pallier au manque éventuel, – à savoir térébenthine, tubes de blanc de titane, Gesso, châssis d'1m x1m au prix de 15 euros/pièce, (dans la limite du stock disponible)

Article 5. Déroulement du Concours

Chaque artiste devra créer sur place, en plein air, à un emplacement de son choix accessible au public, une œuvre originale en rapport direct avec le patrimoine architectural, les paysages ou la vie de Fourges.

Pour concourir, l'artiste doit d'abord faire signer sa feuille de présence et faire estampiller le ou les supports par les organisateurs.

Chacun peut faire estampiller un ou plusieurs supports vierges, mais un seul pourra être soumis au Jury. Les supports préparés avec un fond coloré uniforme seront acceptés.

Les participants se verront remettre à l'accueil un plan indiquant les principaux points d'intérêt. Après avoir choisi leur emplacement, ils l'indiqueront aux organisateurs pour permettre d'orienter le public.

Tous les soirs à 18h, les œuvres estampillées devront être rendues aux organisateurs, elles seront reprises par leurs auteurs le lendemain à partir de 10h

L'artiste doit livrer **une seule œuvre le dimanche 21 juin à 15h** et se faire prendre en photo au stand prévu à cet effet.

Les œuvres seront exposées sur la place devant le Moulin sur des chevalets **le dimanche 21 juin de 16h à 18h 30. Pendant ce temps le vote du public sera enregistré.**

Article : 6 - Jury et prix

Le jury sera composé de professionnels internationaux de l'art et des élus locaux.

Il se réunira le dimanche 21 juin à partir de 16h30.

A partir de 18h plusieurs prix seront décernés

dont :

1. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Professionnel »
2. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Amateur »
3. Grand Prix de la Municipalité de Fourges catégorie « Jeune »
4. Prix de la Commune d'Ecos
5. Prix de la Commune Bus St Remy
6. Prix du Groupe « Les Escalles » (4 nuits en chambre double, petit-déjeuners compris dans les plus beaux sites du groupe).
7. Prix catégorie « aquarelle » (lot sera précisé ultérieurement)
8. Prix catégorie « pastel » (lot sera précisé ultérieurement)
9. Prix du Moulin de Fourges (bon pour un dîner pour 2 personnes au restaurant « Le Moulin de Fourges »)
10. Prix de l'entreprise TVS (300 euros)
11. Prix de la banque Crédit Agricole (300 euros)

12. Prix de l'association « Bateau-Atelier de Vernon » (adhésion gratuite et une journée à bord du bateau-atelier sur la Seine pour l'artiste et ses amis 6 personnes maximum)
13. Prix du Magazine « Univers des Arts » (article dans le magazine)
14. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Jeunes » (bons d'achat pour 100 euros)
15. Prix du Géant des Beaux-Arts, catégorie « Adultes » (bons d'achat pour 150 euros)
16. Prix du Public (un trophée de la Mairie de Fourges)

Liste susceptible d'être modifiée.

Article : 5 - Exposition des œuvres complémentaires et responsabilité.

Chaque artiste peut, s'il le désire, exposer autour de son chevalet 2 de ses créations.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres ou du matériel lors de la manifestation.

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance à titre personnel.

L'œuvre qui sera présenté au concours devra être signée au dos uniquement, elle ne devra pas être encadrée.

Nouveauté 2015 – Les premiers artistes inscrits qui en feront la demande auront la possibilité de peindre dans certains jardins privés du village et y exposer 5 œuvres et cela pendant toute la durée du Concours. Ces jardins seront indiqués au public pour la visite.

Les photos des jardins disponibles seront sur le site de l'association.

Merci de prendre contact avec nous si vous souhaitez faire partie de ces artistes.

Article : 6 - Intempéries

En cas de mauvais temps, la manifestation sera maintenue et des espaces abrités seront ouverts aux artistes et au public. Dans ce cas, le travail d'après photos sera admis.

L'exposition aura lieu dans ce cas dans le lieu abrité qui sera désigné par les organisateurs.

Article : 7 – Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les photos des personnes elles-mêmes et des œuvres présentées au concours ou exposées par les artistes sur la voie publique dans le cadre des reportages de presse écrite et virtuelle ou ouvrages de promotion de la manifestation.

Les droits de reproduction sont cédés aux organisateurs et aux sponsors du concours à des fins publicitaires et promotionnelles du Concours uniquement.

Toutes reproductions pour ventes restent soumises à des consultations ultérieures des ayants droits, sauf autorisation express donnée par la présente pour l'édition de cartes postales des œuvres du Concours. Les cartes pourront être imprimées et vendues lors des prochaines éditions au profit de l'association. En cas d'une telle impression l'association s'engage à fournir 1/5^{ème} du tirage à l'artiste, dont l'œuvre est reproduite. Cette possibilité d'impression n'est pas un engagement, en aucun cas les artistes ne peuvent exiger la réalisation d'un tel tirage.

Article : 8 – Dispositions diverses

A ce règlement sont joints :

La liste des partenaires - hébergeurs gîtes ruraux, chambres d'hôtes et hôtels traditionnels.

Le bulletin de participation aux repas et aux excursions organisés. Ce bulletin doit être renvoyé au mieux en même temps que le bulletin d'inscription au Concours ou au plus tard 1 mois avant la date du Concours.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement en fonction de contraintes diverses pouvant apparaître au fil du temps – apparition des nouvelles récompenses, accroissement des nombres de toiles offertes etc.

Article 9 Conditions d'annulation

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté le concours n'avait pas lieu, le droit d'inscription vous sera restitué ainsi que la participation forfaitaire à la fourniture de toile et bien sur tous les frais de réservation des repas.

En revanche si l'artiste inscrit ne se rendrait pas à Fourges lors du concours pour quelque raison que ce soit, (sauf incident de santé grave à l'appui d'un certificat médical), le droit d'inscription restera définitivement acquis par l'association au titre de frais de gestion du dossier.

Les frais de réservation de repas et d'excursions seront remboursables, si cette annulation intervient à plus de 3 semaines avant le Concours. Toute demande d'annulation de réservation doit se faire par mail avec demande l'accusé de réception

Après avoir lu attentivement ce règlement et la liste des hébergeurs à la dernière page, remplir le bulletin de participation, (page suivante) ainsi que le bulletin de réservation de service (toile, transferts, excursions, repas). (également joint)

Comment envoyer vos bulletins d'inscription et de réservation de services :

Si vous payez par chèque envoyez le tout par courrier à Mairie de Fourges 7 Route d'Écos 27630 FOURGES, avec mention « *Concours de Peinture* »

Si vous souhaitez payer par carte bancaire ou virement bancaire, envoyez le ou les bulletins signés et scannés à l'adresse anna@crossline.com avec l'objet « Concours de Fourges » pour qu'une facture sur un montant total vous soit adressée.

Seul le bulletin d'inscription accompagné du règlement donne droit à la prise en compte de votre ordre pour recevoir une des 20 toiles gratuites, si avec votre technique vous utilisez la toile.

(Les pastellistes et les aquarellistes n'ont pas droit aux toiles gratuites.

L'association ne fournit pas de papiers)

Bulletin d'inscription

à envoyer par courrier avec la mention « Concours de Peinture » à l'adresse :

Mairie de Fourges 7 Route d'Écos 27630 FOURGES, avec mention « *Concours* » accompagné de votre règlement.

(Sauf si vous souhaitez régler par virement ou cb. Dans ce cas envoyez au plus vite ce bulletin signé et scanné par mail à anna@crossline.com avec objet « Concours de Fourges » pour avoir nos coordonnées bancaires/ou un accès à la page sécurisé pour la CB. – Dans ce cas la date de réception du mail est prise en compte pour l'ordre d'arrivée des inscriptions, à condition de payer le frais de participation dans les 10 jours)

Je, soussigné, demeurant à :

Souhaite participer au 3-eme Concours de Peinture Grands Formats en plein air à Fourges (27630), Haute Normandie du 19 au 21/06/2015,

je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter pleinement et complètement.

Je confirme que j'ai lu et approuve particulièrement les points suivants :

Assurance :

Les organisateurs ne sont pas responsables des œuvres qui restent exposée le jour ou/et entreposée pendant la nuit, ils déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations, etc. et conseillent aux artistes de prendre une assurance personnelle.

Identification des œuvres :

Les œuvres non identifiables ne seront pas acceptées.

Inscrire : nom, prénom et titre **au dos de l'œuvre**

Droit à reproduction

Je cède le droit à la reproduction de mon œuvre et des photos de moi en train de travailler prises lors du concours pour toute fin de promotion comme c'est indiqué au règlement.

Droit d'Inscription - 25 euros

Je règle

par chèque à l'ordre du Festival Cultures Croisées

(sont acceptés les chèques français ou émis par des banques des pays la zone € uniquement)

ou

par carte de crédit (majoré de 5% pour le traitement du site Paypal)

ou

par virement interbancaire,

barrez inutile

Choix de catégorie dans la quelle vous allez concourir :

Je souhaite concourir dans la catégorie « Professionnel », je joins la photocopie de numéro d'ordre à la Maison des Artistes/ ou KBis ou (pour les étrangers - tout autres documents prouvant votre exercice professionnelle)

Je choisis la catégorie « Amateur »

Je choisis la catégorie « Jeune », je joins la photocopie de ma carte d'identité. (*âge entre 16 et 26 ans*)

Choix de la technique et du support

La technique choisie l'huile, l'acrylique, l'aquarelle, le pastel

Je suis intéressé(e) par la toile moyennant le tarif de 25 euros ou gratuite si je suis dans les 20 premiers.
(*joindre la feuille de réservation et paiement correspondant*)

non merci, j'apporterai mon support

Lu et approuvé,

Date, lieu, signature :

Bulletin de réservation de toile, repas, transferts et visites pendant le Concours.

Nom, prénom :

Réservation de la toile appêtée. Barrez inutile

Les 20 premiers inscrits seront remboursés le jour du concours. Si vous avez payé par cheque, ce cheque ne sera pas encaissé

Entourez votre choix 1 ou 2

1. Je choisis le format 1) 1x1m ou 2) 116x 89 cm ou 50 F et barrez le format inutile.

Je joins le chèque de 25 euros pour la toile à l'ordre du Festival Cultures Croisées/

ou

j'ajoute cette somme à mon paiement bancaire ou CB si je règle mon inscription par ces moyens de paiement.

Repas lors du Concours

Joindre les chèques correspondants à l'ordre de Festival Cultures Croisées avec mention au dos
concernant la date et les repas choisis et le nombre de personnes

Dîner du gala le 19/06/2015 vendredi à 20h au Moulin de Fourges

(38 euros- vin compris, prix négocié)

Je participerai /je serai accompagné par ? personne(s),

Le prix de 38 euros –joindre la somme correspondante

Je ne participerai pas

Déjeuner samedi 20 juin 2015 à 12h (*Offert aux participants*)

Je participerai et

Je serai accompagné par ___ personne(s),

(l'accompagnant doit régler le prix de 12 euros)

Je ne participerai pas

Dîner du samedi 20 juin 2015 à 20h – participation au frais -15 euros par personne.

(vin compris)

Je participerai /je serai accompagné par ___ personne(s),

Je ne participerai pas

Déjeuner dimanche 21 juin à 12h– participation au frais -12 euros par personne.

(vin compris)

Je participerai/ je serai accompagné par ___ personne(s),

Je ne participerai pas

Transferts, excursions et billets coupe-file.

Barrez l'inutile .

Je suis intéressé(e) de recevoir le billet « coupe file » pour le Maison de Claude Monet à de Giverny. Il sera valable toute la saison 2015 au tarif « groupe » - 8 euros

Je joins le chèque à l'ordre de Festival Cultures Croisées correspondant à la somme totale pour un nombre de billets souhaité

Je suis intéressé(e) à faire une sortie en car de tourisme pour peinture en plein air vers les rochers d' Etretat,

le 22 juin 2015 moyennant la participation de 50-70 euros pour la journée. – Cette participation vous sera demandée ultérieurement si le nombre minimal nécessaire est atteint, merci de mentionner le nombre de participants possible.

Je suis intéressé(e) par des transferts

De l'aéroport Roissy- vers Fourges, 130 euros/divisé par le nombre de personne par minibus.

De la gare de Vernon vers Fourges (un transport municipal à la demande peut- être commandé) Merci de nous communiquer vos dates en temps utile.

Signature,

date.

Nos partenaires hébergeurs recommandés :

Chambre d'hôtes et hôtels sur le lieu du Concours ou à proximité

A Fourges :

Gîte Communal de Fourges, 23 lits, 7 chambres

Contactez l'association 33 (0)661912398 : on l'a réservé en totalité pour les participants souhaitant rester à la semaine du 19 au 26 juin 2015. Prix A partir de 170 €/ semaine par personne pour un lit, 330 pour une chambre individuelle)

« Au fil de l'eau » Chez Dominique Daquin 4 couchages : 2 chambres avec WC et SDB de 2 personnes.

<http://fildeleau.unblog.fr/> 4 rue des Fossés 27630 Fourges Tel. : +33.06.60.77.88.76.

Email : aufil_de_leau@yahoo.fr

Au Bosc Roger (hameau de Fourges, distance 2 km)

Chez Raymond Capacité 12 personnes.

Contactez l'association 33 (0)661912398 : on l'a pré-réservé en totalité pour les participants du 19 au 26 à partir de 110 €/ la semaine par personne).

<https://www.facebook.com/giteraymond?fref=ts>

Maison St Nicolas

<http://www.maison-saint-nicolas.fr/en/contact.php>

4 chemin Saint-Nicolas

Le Bosc Roger 27630 FOURGES Tel : +33 (0) 6 21 51 51 13

+33 (0) 2 32 52 72 87 Adresse mail : contact@maison-saint-nicolas.fr

A Ecos (5 km)

Gîte de charme <http://www.lejardinsecret-normandie.com/>

Sandrine & Jérôme Taillieu

16, Grande Rue

27630 Ecos | France Tél. : +33 6 12 88 02 50 / 6 personnes 850 à la semaine.

Hôtellerie traditionnelle pour tous les goûts :

A Bray-et-Lu

Hôtel de luxe Jardin d'Epicure - 3 minutes de Fourges

<http://www.lesjardinsdepicture.com/>

• 01 34 67 75 87 info@lesjardinsdepicture.com

A la Roche Guyon

Hôtel « Bords de Seine », 10 minutes de Fourges

<http://www.bords-de-seine.fr/> Tel 0130983252

A Vernon

♦ **Hôtel Normandy** 1 av. Pierre Mendès France, 27200 Vernon 02 32 51 97 97

direction@normandy-hotel.fr www.Normandy-Hotel.fr, 15 minutes de Fourges , Gare SNCF dans la ville.

Et à distance de 20 à 30 minutes Vernon, A Rolleboise

Nous vous recommandons Le groupe « Les Escales »

<http://www.les-escales.fr/> - réservation centralisée

